

# ACL - GRESIVAUDAN - TARIFS ETE 2022

Tarifs concernant les activités présentées dans la brochure ACL ci-jointe, et applicables aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Ces tarifs tiennent compte des aides financières de la Communauté de Communes.

## CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	DEMI-JOURNEE	DEMI-JOURNEE
	Repas compris	Avec repas	Sans repas
0 - 310	4,08 €	2,45 €	1,63 €
311 - 460	5,71 €	3,47 €	2,24 €
461 - 590	7,75 €	4,69 €	3,06 €
591 - 730	10,00 €	6,02 €	3,98 €
731 - 880	12,55 €	7,55 €	5,00 €
881 - 1171	14,99 €	9,08 €	5,92 €
1172 - 1440	19,58 €	11,83 €	7,75 €
+ 1440	24,48 €	14,79 €	9,69 €

### SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

<b>N. Dame de Mésage</b>	Equitation matin : ajouter 32 € pour les 4 séances de la semaine.
<b>Les Petites Maisons</b>	Club 3-6 ans ou 7-12 ans : ajouter 8 € par semaine sauf pour la semaine du 16/08 au 19/08 : ajouter 6 €.
<b>Le Clos d'Espiès</b>	Stages d'activités spécialisées à la semaine (Gym. artistique, Canôé-kayak, Ski nautique, Paddle, Tir à l'arc, Danse et Cirque) : ajouter 8 € par semaine. Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

## VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)	Equitation (du 11 au 15/07) : 4 après-midis
- 450	109,00 €	87,20 €
451 - 1220	122,50 €	98,00 €
1221 - 1800	136,00 €	108,00 €
+ 1800	149,50 €	119,60 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

### Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Saint Andéol / Montagne à Vaujany / La Chapelle en Vercors - 5 jours)	Equitation (Crest - 5 jours)
	Tarifs	Tarifs
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	340 €	425 €
1221 - 1800	366 €	451 €
+ 1800	392 €	477 €

### BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

## LES AIDES DEDUCTIBLES

Des aides peuvent être accordées par le CCAS de votre commune, ou par votre Comité d'Entreprise. Ces aides vous sont versées directement, ou peuvent venir en déduction des tarifs indiqués ci-dessus.

Renseignez-vous directement auprès du CCAS de votre commune, ou auprès de votre Comité d'Entreprise.

**Adhésion à l'Association : 10 €** (adhésion annuelle et familiale, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022).

**A NOTER** : les règlements par chèques vacances et par CESU papiers sont acceptés.  
Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.